



Simiane-Collongue

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 AVRIL 2019 A 18H30

Le 05 Avril 2019 à 18H30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est tenu à la salle Léon Masson à Simiane-Collongue.

Monsieur le Maire :

« Mesdames Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames Messieurs, il est 18H32 le conseil municipal va débiter.

Suite à la démission de **Monsieur Jean-Pierre PERRIER**, nous allons procéder à l'installation de **Monsieur Gilbert MAGNAN**.

Je vous prie de prendre place. Toutes mes félicitations. »

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des Membres du Conseil Municipal

MEMBRES PRESENTS :

MM. Philippe ARDHUIN – Christian ARNAUD – Léonard BALDOCCHI – Martine BEAUMOND – Michel BOISRAME – Magali BRACONNOT – Anne-Lise BUSSOW – Robert CANAMAS – Isabelle CAUET – Philippe CHANTRAINE – Chantal DURIAUX – Dominique FERREN – Yvonne FORNASIER – Anna GAGLIARDI – Edouard GAI – Jean Le PESQ – Gilbert MAGAN – Anna MARSIN – Sylvie PIQUENOT – Claudine SEGURA – Violette STISSI – Dominique VALERA – Sylvie YEROUNIAN – Gilbert ZUNINO

PROCURATIONS :

- Madame Marie-France BEISSON à Madame Claudine SEGURA.
- Madame Myriam Graziella CACCAVELLI à Monsieur BOISRAME.
- Monsieur Jean-Marc CHIANEA à Madame Dominique VALERA.
- Madame Paule RANUCCI à Monsieur Le MAIRE.
- Madame Marie-Claire TARDY à Madame Sylvie PIQUENOT.

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire propose **Madame Dominique VALERA** au poste de secrétaire de Séance :

- POUR : 29

Madame Sylvie YEROUNIAN demande qui a la procuration de Madame RANUCCI.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de lui-même et demande s'il y a des remarques au sujet de l'approbation du Procès-verbal de la séance du 18 mars 2019

Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 Mars 2019

- POUR : 29

Monsieur le Maire explique avant de passer à l'ordre du jour, qu'il a reçu des questions de la part de Monsieur Christian ARNAUD hors délais. On ne pose pas une page de questions l'avant-veille d'un Conseil Municipal. Il existe un règlement que vous avez voté, concernant ces questions-là.

ORDRE DU JOUR N°1-1 : MODIFICATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE :

Monsieur le Maire :

« Considérant qu'il est nécessaire de modifier le règlement sur quelques points : suite à l'extension du cimetière et à la création des parties engazonnées, il y a lieu de proposer au Conseil Municipal la validation des modifications de règlement concernant :

- Article 20 – Outil de levage

Les entreprises devront se munir du matériel nécessaire à l'ouverture des caveaux. Les travaux ne devront pas être effectués en prenant appui sur les monuments voisins ou les arbres. Cela paraît évident, mais nous avons eu un cas dernièrement où une entreprise n'a eu aucun moyen de levage et a demandé à la mairie de lever. Nous leur avons dit qu'ils étaient payés pour ça, les familles ont payé pour l'ouverture des caveaux, ils doivent donc faire le nécessaire auprès des sous-traitants.

- Article 22 – Type de concession

Sur les concessions paysagères donc les concessions engazonnées, seule une plaque à graver de 70 centimètres par 40 centimètres sera acceptée ; toutes les plaques devront être posées dans le même alignement avec une inclinaison de 50 degrés.

Ces modifications interviennent à la suite de l'extension de notre cimetière et à la création des parties engazonnées qui nécessitent une réglementation spécifique concernant l'ouverture de caveaux et la pose de plaques de gravures. »

- POUR : 29

La délibération est approuvée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR N°1-2 : NOUVELLES PRESTATIONS AU DOMAINE DES MARRES ET REACTUALISATION DES TARIFS

Monsieur le Maire Laisse la parole à **Monsieur Léonard BALDOCCHI**.

Monsieur Léonard BALDOCCHI explique que depuis 2016 la ferme du domaine des marres a connu de nombreuses modifications, autant sur l'aspect esthétique, fonctionnel, écologique, économique et animalier. De nombreux projets ont vu le jour, comme la création de nouveaux enclos en vue de rassembler les différentes espèces. Aujourd'hui près de 160 animaux sont référencés sur le domaine. Un parking avec une signalétique adaptée, des aménagements pédestres et visuels contenant des aires de pique-niques, des toilettes ainsi qu'une signalétique en cours d'élaboration à l'intérieur de la ferme avec les noms des animaux et des espèces, le projet « poule-belle » et de nombreuses prestations qui ont été mises en place. La municipalité tient à redynamiser et surtout présenter des prestations moins onéreuses à l'ensemble de la population en ayant toujours pour but premier l'aspect écologique et ce, durant toute l'année. C'est pour cela qu'il est proposé d'établir de nouvelles prestations :

Des Balades à dos d'âne seront organisées afin de préconiser le contact avec les animaux dans un but toujours pédagogique, elles auront lieu uniquement le mercredi matin sans rendez-vous. Par conséquent le parc à câlins sera ouvert uniquement les mercredis après-midi sur rendez-vous. Tarif : 3 € le tour du domaine et 5 € pour les non Simianais (10 min le tour à définir).

Débroussaillage écologique : Le but de cette prestation est de minimiser les risques d'incendies tout en apportant un regard sur l'écologie. Les animaux seront mis à disposition afin de débroussailler chez les particuliers. Tarif : 5 € la journée (uniquement sur la commune et sur la base de convention pour des particuliers qui devront obligatoirement posséder un terrain clôturé).

Au vu des nombreux retours de la population et après concertation, il est proposé de réadapter certains tarifs de prestations déjà existantes :

Visite de la ferme : Afin de proposer des prestations adaptées au site et au nombre d'encadrants sur le domaine, il est proposé de limiter le nombre de personnes par visite à 25 (hors accompagnateurs) et de revoir de ce fait le tarif qui sera ramené à 200 € la visite.

Vente d'œufs : Afin de faire bénéficier les Simianais de tarifs plus attractifs, il est proposé de réduire le tarif de la vente des œufs et de le porter à 2 € la boîte de 6.

Ce sont des tarifs à la baisse.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur Michel BOISRAME remercie Monsieur le Maire, et explique qu'il veut simplement connaître le montant des prestations qui sont perçues dans le cadre de ces animations au centre des Marres.

Monsieur Léonard BALDOCCHI : Les anciennes prestations ?

Monsieur Michel BOISRAME : Le montant global que nous percevons.

Monsieur Léonard BALDOCCHI : Je ne les connais pas.

Monsieur Michel BOISRAME : Vous n'avez pas les recettes ?

Monsieur Léonard BALDOCCHI : Répond par la négative.

Monsieur le Maire : Au niveau des prestations, pour ce qui est des visites de la ferme c'est de l'ordre de 3 200 € de mémoire. Ensuite vient la location de la salle et d'autres activités.

Madame Magali BRACONNOT : En plus de ce bilan financier, nous aimerions avoir un bilan des fréquentations et savoir quel type de gens vient, s'il y a des écoles etc... Pouvez-vous nous présenter quelque chose sur la fréquentation du lieu de la ferme pédagogique ?

Monsieur le Maire : Pour la fréquentation du lieu je dirais qu'il est trop fréquenté, il y a trop de monde. Actuellement nous mettons en place l'assermentation des agents de la ferme, puisqu'il y a des cars d'élèves qui arrivent et nous ne sommes pas prévenus. Cela pose des problèmes surtout

lorsque nous faisons des visites de plus de cinquante personnes, ce n'est pas tellement sain quand les enfants entrent dans les enclos. Donc il est possible que nous limitions le nombre.

Madame Magali BRACONNOT : Pour que cela soit organisé ?

Monsieur le Maire : C'est par notre expérience de l'année dernière que nous essayons d'améliorer car ceci est un dysfonctionnement, mais nous ne pouvions pas le savoir.

Madame Magali BRACONNOT : Serait-il possible d'avoir un bilan pour savoir comment cela fonctionne ? Qui vient ? Ceci serait intéressant pour nous.

Monsieur le Maire : Nous sommes en train de le mettre en place. Il y a quelques soucis de comptabilité entre ce qui a été fait et payé ça nous le savons, et après il y a tout ce qui s'est passé en off.

Madame Magali BRACONNOT : D'accord

Monsieur Léonard BALDOCCHI : Il n'y a pas d'agent d'accueil donc nous savons les gens qui nous préviennent et demandent des prestations, mais après c'est ouvert à tout le monde.

Madame Magali BRACONNOT : Les gens qui viennent comme ça au hasard ne peuvent être comptabilisés, je l'imagine. Merci

Monsieur Léonard BALDOCCHI : C'est un peu dur.

Monsieur Gilbert MAGNAN : Au sujet du débroussaillage écologique, il y aura bien un transport des animaux qui va être effectué. De quelles façons et dans quelles conditions ?

Monsieur le Maire : ils auront une bétailière dans des conditions normales lorsqu'on déplace des ânes.

Monsieur Gilbert MAGNAN : Y a-t-il des horaires prévus ? Une personne attribuée ?

Monsieur le Maire : Forcément si quelqu'un demande un débroussaillage écologique, il y a des modalités et des conventions qui vont être faites. Dans ces conventions il y aura l'horaire etc...

Monsieur Gilbert MAGNAN : Est-ce qu'on pourrait avoir ce détail ? C'est une bonne chose, ce n'est pas la question.

Monsieur le Maire : La convention est au cas par cas. Elle dépend du lieu, de l'accueil et des possibilités. La convention se fait, et va être modifiée en fonction du type.

Monsieur Gilbert MAGNAN : C'est adaptable au jour le jour c'est bien cela?

Monsieur le Maire : Suivant la topographie, le lieu, oui.

Monsieur Gilbert MAGNAN : D'accord. Et tout transport se fait par la bétailière ?

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Madame Sylvie PIQUENOT : Vous dites que vous allez réviser les tarifs après concertation ? Avec qui avez-vous fait la concertation ?

Monsieur le Maire : Pouvez-vous répéter la question ?

Monsieur Léonard BALDOCCHI : Au vu des nombreux retours de la population et après concertation, il est proposé de réadapter certains tarifs des prestations existantes.

Monsieur le Maire : Notamment au niveau des œufs. Avec ceux qui venaient en acheter et d'autres qui ont dit que c'était un peu cher par rapport au prix du marché. C'est ça la concertation : les usagers qui venaient.

Madame Sylvie PIQUENOT : Ce sont les remarques des gens ?

Monsieur Léonard BALDOCCHI et **Monsieur le Maire** répondent par l'affirmative.

Monsieur le Maire : Pour le tarif de la ferme pédagogique, la visite, nous sommes vraiment en dessous des tarifs des autres fermes pédagogiques.

- POUR : 29

La délibération est approuvée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR N°2-1 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE – ANNEE 2018 –

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Anna GAGLIARDI pour une intervention.

Madame Anna GAGLIARDI Avant de commenter l'évolution des comptes, chapitre par chapitre, je voudrais revenir sur l'intervention de Monsieur Michel BOISRAME, reprise d'ailleurs par la presse, qui soulignait que la cotisation du S.D.I.S de 256 000 € était intégrée en 2017 dans les charges à caractère général et que si le S.D.I.S avait été intégré dans les comptes de 2019 cela se traduirait par une augmentation des charges à caractère général de 29,39%. Est-ce que vous me confirmez cela Monsieur Michel BOISRAME ? Si oui, je tiens à souligner que la cotisation du S.D.I.S faisait partie des charges de gestion courante et non des charges à caractère général, et que les charges à caractère général ont augmenté entre 2017 et 2018 de 4,6%.

Cependant, les charges de gestion courante ont baissé de 47% de 2017 à 2018, et de 31,4% de 2017 à 2019. Par ailleurs, il faut préciser que si la cotisation du S.D.I.S est enlevée des dépenses de la commune ce montant de 256 000 € est enlevé également des recettes puisque l'attribution de compensation a été réduite de ce montant, preuve à l'appui, je vous fais parvenir les documents auxquels je me réfère Monsieur BOISRAME. Merci

Monsieur Michel BOISRAME remercie Madame Anna GAGLIARDI et dit qu'effectivement il y a une confusion entre le compte 011 et le chapitre 65-56 très exactement pour le S.D.I.S. En ce qui concerne ces 256 000 € on aurait dû les voir en moins dans l'ensemble de nos charges, alors que là, vous en conviendrez, ils n'apparaissent pas en moins dans celles-ci. Merci

Madame Anna GAGLIARDI indique à Monsieur Michel BOISRAME que les documents lui ont été transmis.

Madame Anna GAGLIARDI informe que le Conseil Municipal a adopté le budget primitif de l'année 2018 de la commune qui s'élevait à 5 866 556 € en section de fonctionnement et à 6 813 220 € en section d'investissement.

L'arrêt des comptes de la collectivité est formalisé par un vote du compte de gestion qui retrace les opérations réelles sur l'exercice avant le 30 juin. Il

appartient à l'assemblée délibérante de débattre et d'arrêter le compte de gestion du comptable préalablement à celui du compte administratif de la commune.

Après avoir rappelé que la commission finances s'est réunie le 5 Mars pour en débattre, il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter les comptes de l'exercice comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	5 373 160, 33 €
Recettes de fonctionnement :	5 820 216, 57 €
Excédent de l'exercice :	+ 447 056, 24 €
Résultat reporté exercice 2017 :	300 000,00 €
Excédent cumulé :	+ 747 056, 24 €
Dépenses d'investissement :	4 146 528, 61 €
Recettes d'investissement :	3 408 294, 91 €
Déficit d'investissement :	738 233, 70 €
Résultat reporté exercice 2017 :	+ 910 009, 44 €
Excédent cumulé :	+ 171 775, 74 €
Avec les restes à réaliser :	+ 370 882, 57 €

Les résultats obtenus sont meilleurs que l'an dernier puisque l'année 2017 s'est soldée par un résultat de clôture de + 95 834, 51€ en fonctionnement et 569, 81€ en investissement. Je rappelle que si la subvention au S.P.I.C de 200 000 € avait été versée le résultat aurait été de – 199 439 € au lieu de 569, 81€

Passons maintenant au détail des chapitres.

CHAPITRE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : Globalement, les dépenses de fonctionnement 2018 sont en baisse de 7,5% par rapport à l'exercice 2017 et ont bien été maîtrisées par rapport aux prévisions budgétaires de 2018 -5,17%.

CHAPITRE « CHARGES A CARACTERE GENERAL » : S'élève à 1 399 209€ et évolue par rapport à 2017 de + 4,7%. Cela est dû aux dépenses énergétiques et aux O.L.D que la perception avait refusé d'imputer en investissement. On constate néanmoins que par rapport au budget prévu ces charges sont contenues -2,37%.

CHAPITRE DE LA MASSE SALARIALE : Celui-ci s'élève à 2 933 336 € et baisse de 2,29% dû au départ d'un agent au service Marché et à la non-reprise d'un agent de la Police Municipale.

CHAPITRE « CHARGES DE GESTION COURANTE » : S'élève à 375 137€ et baisse par rapport à 2017 de 47,18% pour deux raisons :

- La cotisation du SDIS (service départemental d'incendie et de secours) de 256 000 € a été transférée à la métropole
- la redevance versée à la crèche dans le cadre de la délégation de service public est affectée à la demande de la perception sur le chapitre charges exceptionnelles.

CHAPITRE « CHARGES FINANCIERES » : S'élève à 57 388 € soit une diminution de 7% car l'emprunt contracté en 2018 a sa première échéance en 2019.

CHAPITRE « CHARGES EXCEPTIONNELLES » : S'élève à 199 308 € concerne essentiellement la subvention versée aux fermiers c'est-à-dire à la crèche et il convient de rappeler que cette délégation de service public a été relancée et a permis de négocier la redevance qui a baissé sensiblement.

CHAPITRE « AMORTISSEMENT » : S'élève à 283 936 € Le chapitre est stable voir en légère baisse de 2,18%. Cela est dû au volume d'investissement.

CHAPITRE « AUTRES CHARGES » : S'élève à 124 845 € soit -27%. Cela concerne essentiellement la pénalité au titre de la loi S.R.U qui est passée de 167 220 € en 2017 à 124 845 € du fait de la signature du contrat de mixité sociale.

DETAILS DES CHAPITRES DES RECETTES DE FONCTIONNEMENTS : Elles sont en baisse de 1% par rapport à 2017 dû essentiellement à la poursuite de la baisse de la dotation globale de fonctionnement et de l'attribution de

compensation qui se voit pour la première année amputée des transferts de compétences au profit de la Métropole.

CHAPITRE « ATTENUATION DES CHARGES » : S'élève à 49 451 € soit une baisse de 38,89%. Il comprend le remboursement par le C.C.A.S de la mise à disposition des agents du service social pour 40 000 €, mais aussi les remboursements des congés longues maladies du personnel municipal couvert par la S.O.F.C.A.P. Ce poste est en diminution en 2018 car il ne comprend plus les remboursements des agents de la crèche mis à disposition pour environ 15 000 € et il y a aussi moins de remboursement maladies.

CHAPITRE « PRODUIT DES SERVICES » : S'élève à 456 717 € soit une augmentation de 13,52%. Cela s'explique essentiellement par l'évolution de la régie de la cantine qui a connu plus d'inscrits avec beaucoup plus de gens du voyage mais aussi plus de jours d'ouverture par rapport à 2017 : 139 jours et 598 inscrits en 2017, et 148 jours et 610 inscrits pour 2018. Plus le report de 2017 d'environ 5 000 €

CHAPITRE « IMPOTS ET TAXES » : S'élève à 4 412 267 € soit une diminution de 2,4%. On note ici la baisse de l'attribution de compensation versée par la Métropole qui passe de 1 444 396 € à 1 071 477 € suite aux transferts de compétences opérés par la C.L.E.C.T. On peut constater aussi la forte hausse de la taxe additionnelle aux droits de mutations de 200 000 € sur l'exercice par rapport aux crédits ouverts, ce qui explique que le produit est à la hausse de 4,5% par rapport au budget 2018.

CHAPITRE « DOTATION ET PARTICIPATION » : S'élève quant à lui à 561 994 € et baisse également de 3,17% dû à la baisse de la dotation globale de fonctionnement qui passe de 398 704 € à 384 153 €. Par contre, ces dotations sont néanmoins plus importantes que les prévisions budgétaires puisque la commune a perçu des reversements de la Métropole pour les compétences transférées mais gérées par convention de gestion par la commune : environ 21 000 €, mais aussi des remboursements de l'Etat pour des emplois d'avenir maintenus pour certains contrats.

La commune enregistre cette année un CHAPITRE « PRODUITS EXCEPTIONNELS » : Celui-ci s'élève à 34 267 € et concerne des remboursements en E.R.D.F qui n'avaient pas pu être déduits de nos factures.

CHAPITRE « AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES » : S'élève à 292 427 € soit une augmentation de 4.17%. Il s'agit des loyers de la crèche pour 93 000 € au lieu de 80 000 €, et du loyer de l'école « A TATONS » 26 880 € qui augmente ainsi que des remboursements d'assurances.

CHAPITRE « OPERATIONS D'ORDRE » : S'élève à 13 093 € soit une baisse de 12,71%, cela est sensiblement inférieur à 2017 et concerne les travaux en régie effectués par nos services techniques.

Maintenant passons à la SECTION D'INVESTISSEMENT : Depuis 2014, la commune met en œuvre un programme de travaux ambitieux pour améliorer les services rendus aux Simianais avec un volume d'investissement qui atteint son apogée en 2018 avec 3 787 367 € auquel s'ajoute les restes à réaliser comprenant de gros travaux tels que la construction de la crèche, la maison des associations, les abords etc...

Ces dépenses ont été financées par des subventions à hauteur de 1 691 911 € plus les restes à réaliser 1 103 283 €. L'emprunt de 1 Million, les dotations diverses, tel que le fond de compensation T.V.A, la taxe d'aménagement et le résultat affecté de 2017 : 432 367 €, les recettes d'ordres telles que les amortissements pour 283 936, 42 € et enfin le résultat reporté 910 009, 40 €

Monsieur Christian ARNAUD fait une intervention pour les trois points à l'ordre du jour, N°2-1, N°2-2, N°2-3.

« Je préfère grouper pour faire court : il y a le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation du résultat.

En 2018 il était prévu au budget un virement de 200 000 € du budget de fonctionnement au budget d'investissement, où l'écriture n'a pas été passée je le rappelle, donc ceci augmente d'autant le résultat. Cela aurait été mieux pour nous si ça avait été dit.

Nous ne remettons pas en doute les comptes, mais je rappelle que nous étions contre ce budget. On pourrait donc voter contre le compte administratif, pour autant nous allons nous abstenir sur les deux comptes donc : compte de gestion et compte administratif.

Par ailleurs, nous allons voter contre l'affectation des résultats pour la raison que je viens de donner, puisque cela participe aussi au vote du budget dont on débattrait ultérieurement. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Michel BOISRAME**

Monsieur Michel BOISRAME souhaite connaître le détail de la ligne 673 : les titres annulés. Il indique qu'il s'agit d'une charge donc il est normal qu'on puisse l'identifier.

Monsieur le Maire demande à ce que les documents soient consultés ultérieurement, car il est impossible d'y revenir point par point mais indique qu'il y avait des litiges avec 13 Habitat que nous sommes en train de régler cette année mais que nous avons provisionnés par exemple l'année dernière.

Madame Anna GAGLIARDI indique qu'il s'agit d'une réserve de précaution.

Monsieur le Maire : De plus quelques procès qui n'ont pas été gagnés.

Monsieur Michel BOISRAME : J'entends bien, mais en général cette réserve de précaution est suivie d'une liste qui permet d'avoir une idée quand même assez précise de ce à quoi elle pourrait servir. Merci

Monsieur le Maire répond que la liste sera remise et demande s'il y a d'autre question.

Monsieur Michel BOISRAME informe de l'abstention de ce vote.

- POUR : 19
- ABSTENTIONS : 10
(MM. Christian ARNAUD – Michel BOISRAME – Magali BRACONNOT – Myriam Graziella CACCAVELLI – Dominique FERREN – Gilbert MAGNAN – Sylvie PIQUENOT – Violette STISSI – Marie-Claire TARDY – Sylvie YEROUNIAN).

La délibération est adoptée.

ORDRE DU JOUR N°2-2 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – ANNEE 2018

Monsieur le Maire informe qu'il ne prendra pas part au vote et qu'il laisse la Présidence à **Madame Dominique VALERA**

Madame Dominique Valera donne la parole à **Madame Anna GAGLIARDI** concernant le projet de délibération relatif à l'adoption du compte administratif de la commune pour l'exercice 2018.

Madame Anna GAGLIARDI explique que le compte administratif tenu par la commune, retrace les opérations réelles de l'exercice. Je précise qu'il a été validé par la perception et est strictement conforme au compte de gestion établi par notre percepteur et que nous venons de voter.

Je propose donc d'adopter le compte administratif 2018 du budget principal de la commune.

- POUR : 18
- ABSTENTIONS : 10
(MM. Christian ARNAUD – Michel BOISRAME – Magali BRACONNOT – Myriam Graziella CACCAVELLI – Dominique FERREN – Gilbert MAGNAN – Sylvie PIQUENOT – Violette STISSI – Marie-Claire TARDY – Sylvie YEROUNIAN).

La délibération est adoptée.

Madame Dominique VALERA rend la Présidence à **Monsieur le Maire**

ORDRE DU JOUR N°2-3 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DE LA COMMUNE –EXERCICE 2018

Monsieur le Maire laisse la parole à **Madame Anna GAGLIARDI**

Madame Anna GAGLIARDI indique qu'après avoir constaté que le compte administratif de la commune est en concordance avec le compte de gestion, il est proposé de procéder à l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement qui s'élève à 747 056, 24 € de la façon suivante :

Section	Mandats émis	Titres	Résultats	Résultats	Résultats
---------	--------------	--------	-----------	-----------	-----------

			2018	antérieurs	cumulés
Fonctionnement	5 373 160.33	5 820 216.57	447 056.24	300 000	747 056.24
Investissement	4 146 528.61	3 408 294.91	-738 233.70	910 009.44	171 775.74

Le résultat comptable 2018 se présente ainsi :

La prise en compte des restes à réaliser en section d'investissement conduit à la situation suivante :

<u>RESULTAT</u> <u>CUMULE</u>	<u>RESTES A REALISER</u>		RESULTATS CORRIGES DES RESTES A REALISER
	Dépenses	Recettes	
171 775.74 €	904 176.74 €	1 103 283,57 €	+ 370 882.57 €

- 400 000 € affecté au compte 002 en report de la section de fonctionnement
- 347 056, 24 € au compte 1068 en couverture du besoin de financement en section d'investissement.
- POUR : 19
- CONTRE : 6 (MM. Christian ARNAUD – Magali BRACONNOT – Gilbert MAGNAN – Sylvie PIQUENOT – Violette STISSI – Marie-Claire TARDY)
- ABSTENTIONS : 4 (MM. Michel BOISRAME – Myriam Graziella CACCAVELLI – Dominique FERREN - Sylvie YEROUNIAN).

La délibération est adoptée.

ORDRE DU JOUR N°2-4 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2019

Monsieur le Maire laisse la parole à **Madame Anna GAGLIARDI**

Madame Anna GAGLIARDI explique qu'après la commission finances en date du 5 mars 2019, la présentation du ROB en séance du 18 mars 2019, le conseil municipal doit se prononcer ce jour sur le vote du budget primitif 2019.

Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 6 089 857 € Il se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement en particulier au niveau des charges à caractère général qui évoluent de 1.35 % par rapport au budget primitif 2018 malgré une dépense exceptionnelle relative au litige de 13 Habitat. Sans cette dépense exceptionnelle, ce poste aurait été en baisse de 3,79%. La masse salariale est affectée par un contexte externe et des facteurs internes contraignants (reclassements, augmentation du SMIC : déroulement des carrières et reprise de certains agents). En recettes de fonctionnement, l'équipe municipale a décidé de ne pas augmenter cette année encore les taux d'imposition de la fiscalité locale ; seules les bases restent particulièrement dynamiques. Les autres recettes de fonctionnement seront stables.

La section d'investissement s'équilibre quant à elle à 4 129 095 € Le programme de travaux permettra de finaliser les projets structurants engagés depuis 2014, de privilégier les travaux liés à la sécurité des personnes et des biens et de poursuivre l'effort de modernisation des services.

Cette section sera financée par des fonds propres 2 315 095 € et par des subventions 1 814 000 € Aucun recours à l'emprunt n'est envisagé pour cet exercice.

Après cette présentation générale, je vous propose de regarder, comme chaque année, chapitre par chapitre les évolutions proposées dans le cadre de ce budget.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAPITRE 011 : « LES CHARGES A CARACTERE GENERAL »

Avec un montant de crédits de 1 429 276 € sont en augmentation de 1,35% par rapport au Budget Primitif 2018 et de 2,14% par rapport au compte administratif, et ce, malgré une dépense exceptionnelle provisionnée sur le compte « frais d'actes et de contentieux » de 72 000 € relative au règlement du sinistre lié à 13 Habitat dans le cadre d'une opération prévue par l'ancienne

mandature sur le site de Bédouffe. A paramètres constants, la baisse de ce chapitre de dépenses serait de 3,80% par rapport au budget primitif 2018.

Les postes importants de dépenses restent l'alimentation avec le marché de restauration scolaire 330 850 € ainsi que les dépenses énergétiques 219 000 € déduction faite des avoirs perçus en recette.

Les postes en évolutions sur ce chapitre sont :

- Les honoraires qui absorbent cette année plus de 16 000 € de frais d'actes notariés.
- Par contre, on note en forte baisse, le chapitre « entretien des voies et réseaux » qui, cette année, n'englobe plus en section de fonctionnement les obligations légales de débroussaillage que la perception a accepté de payer en section d'investissement.
- Les postes « maintenance » et « location mobilière » sont en baisse importante du fait du rachat du parc de copieurs.

CHAPITRE 012 : LES CHARGES DE PERSONNEL AVEC 3 060 776 € CONSTITUENT LA PRINCIPALE DEPENSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'évolution de ce chapitre de plus 2,56% par rapport au Budget primitif 2018 et par rapport au compte administratif de 3,62% est due essentiellement à plusieurs facteurs :

Des facteurs conjoncturels en particulier règlementaires :

- Le Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) issu du déroulement des carrières des agents (avancements de grades, échelons et la promotion interne).
- Les reclassements imposés par l'Etat : reportés par le gouvernement en 2018, les nouvelles dispositions prévues dans le cadre du Protocole sur les Parcours, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) entreront en vigueur en 2019.
- L'augmentation du SMIC de 1,52% à partir de janvier 2019.
- L'augmentation des heures supplémentaires en prévision des élections européennes.

Des facteurs internes :

- Retour de congé de longue maladie de deux agents de la police municipale.
- Remplacement d'agent en congé maternité dans les écoles.
- Stagiairisation d'un agent qui était en contrat aidé.

Deux autres modifications sont à noter sur ce budget :

Il s'agit de l'assurance des risques statutaires qui, suite à une consultation au niveau du Centre de Gestion, a permis de faire des économies sur le taux de cotisation ; la commune en a profité pour couvrir la maternité.

Par ailleurs, le conseil municipal ayant décidé dans sa séance du 21 décembre 2018 de ne plus adhérer au CNAS (Comité National d'Action sociale), les crédits de 14 700 € ont été reportés sur la ligne « subventions aux associations » au bénéfice du COS.

CHAPITRE 65 : « LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE S'ELEVE A 486 773 € »

On peut constater tout d'abord que les indemnités des élus restent stables.

Ce poste comprend aussi les cotisations aux autres organismes de regroupement avec, cette année, une augmentation de la cotisation au SIGV du fait de la mutualisation entreprise en matière d'informatique et bientôt de la téléphonie.

Les subventions aux associations enregistrent une hausse qui s'explique par la volonté du conseil municipal de pérenniser le tissu associatif local notamment par le transfert des crédits du CNAS au COS 14 765 € et par l'augmentation de la subvention allouée par la commune au CCAS compte tenu de l'amenuisement constant des résultats comptables de ce budget.

CHAPITRE 66 : LES CHARGES FINANCIERES AVEC 66 250 €

Elles connaissent une hausse de plus 10 % du fait de la prise en compte du nouvel emprunt contracté en 2018 pour financer les travaux de voirie et ce malgré un taux d'intérêt très bas.

CHAPITRE 67 : « LES CHARGES EXCEPTIONNELLES » S'ELEVENT A 415 717 EUROS

Elles évoluent de plus de 14 % par rapport au budget principal de 2018.

On retrouve principalement la redevance versée au fermier, dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion de la crèche, qui est plus importante

du fait de l'augmentation du nombre de places porté à 60 suite à la construction du nouvel équipement. Cout du berceau : 4 185 €

Par ailleurs, des provisions pour des intérêts moratoires mais aussi pour des titres annulés sont prévues dans le cadre de ce chapitre budgétaire.

CHAPITRE 042 : ON RETROUVE « LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS » D'UN MONTANT DE 300 000 €

En augmentation par rapport à 2018 de plus de 18% tenant compte des investissements réalisés sur l'exercice. Il est précisé toutefois, qu'à ce jour, la reprise des immobilisations n'est pas faite par le nouvel éditeur du logiciel et que nous ne connaissons pas le montant exact des dotations.

CHAPITRE 014 : LE CHAPITRE « ATTENUATION DES CHARGES » REPRESENTE 126 065 €

La commune depuis 2013 est carencée en termes de logements sociaux et s'acquitte depuis d'une pénalité pour non réalisation des objectifs de construction de logements sociaux.

Cette dépense est constituée du prélèvement au titre de la loi SRU d'un montant pratiquement identique à 2018 soit 100 852, 47 € de prélèvement et 25 213,12 € de majoration. C'est le contrat de mixité sociale.

CHAPITRE 023 : « VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT S'ELEVE CETTE ANNEE ENCORE A 200 000 € »

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

Le budget proposé en section de fonctionnement se caractérise par une stabilité des principales recettes de fonctionnement.

CHAPITRE 013 INTITULE « ATTENUATION DE CHARGES » S'ELEVE A 55 000 € AU LIEU DE 75 499 € DE PREVISION EN 2018

Il s'agit essentiellement de la refacturation des agents du CCAS mis à disposition en plus des remboursements du personnel en congé longue maladie. Cette année, la commune ayant fait le choix de couvrir la maternité, les

remboursements attendus de la part de la SOFCAP, qui assure la commune pour les risques liés au personnel, seront plus importants qu'en 2018.

CHAPITRE 70 : « LES PRODUITS DES SERVICES » D'UN MONTANT DE 424 000 €

Ce chapitre est constitué des recettes liées aux participations des usagers des services municipaux. (Cantine, école de musique, Centre aéré...)

La recette principale concerne les redevances périscolaires relatives à la cantine et au centre aéré ; aucune augmentation de tarif n'est envisagée cette année. L'augmentation globale de ce poste est liée essentiellement aux redevances téléphoniques dues par les opérateurs, poste qui connaît une évolution de 25% par rapport à 2018.

CHAPITRE 73 : « LES IMPOTS ET TAXES » AVEC 4 333 990 € CONSTITUENT LA PRINCIPALE RECETTE DE FONCTIONNEMENT

Ce poste de recettes, outre le produit de la fiscalité locale, est constitué des versements de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité de la Métropole, des droits de mutation, de la taxe sur les pylônes et de la taxe sur l'électricité. Ce chapitre est en hausse de 2,7 % par rapport au budget voté en 2018.

Il sera proposé au conseil municipal de ne pas activer le levier fiscal pour l'année 2019 compte tenu des efforts engagés dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Seule, l'augmentation des bases particulièrement dynamiques permettra une évolution du produit d'imposition.

A savoir, l'augmentation des bases a été notifiée à 3,2% par l'Etat.

L'attribution de compensation 2019 versée par la Métropole sera identique à celle de 2018 et s'élèvera à 1 132 908 €. Comme évoqué dans le cadre du ROB, les transferts de charges sont déduits de ce montant et pour les transferts non encore effectifs, la commune percevra des remboursements, dans le cadre des conventions de gestion, à hauteur des montants définis par la CLECT environ 21 000 €

Enfin, la fiscalité dite indirecte regroupant la taxe additionnelle aux droits de mutation, la taxe sur les pylônes électriques et la taxe sur l'électricité, permet de percevoir des recettes non négligeables et en constante augmentation. La commune restera néanmoins prudente dans l'estimation des prévisions des crédits budgétaires.

CHAPITRE 74 : « LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS » AVEC UN MONTANT DE 570 465 € NE SONT PAS POUR LA PREMIERE ANNEE EN BAISSSE PAR RAPPORT AU BUDGET PRECEDENT

Depuis 2014, les recettes de fonctionnement de la commune ont été fortement impactées par la baisse de la dotation globale de fonctionnement au titre de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics. En effet, la DGF a connu une baisse de son produit de 53 % depuis 2013.

La loi de programmation des finances publiques, prévoit pour la première année une stabilité de ce produit qui est provisionné à hauteur des crédits versés l'an dernier soit 384 153 €

CHAPITRE 75 : LES « AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES » D'UN MONTANT DE 281 402 €

Ils sont constitués des loyers versés à la commune pour environ 90 000 € le loyer versé par le gestionnaire de la crèche soit 93 200 € cette année du fait du nouvel équipement et enfin des autres produits d'activités plus fluctuants (remboursements d'assurance, CAF etc...)

CHAPITRE 42 : « OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS »

Il s'agit des travaux en régie effectués par notre service technique ; cette année une somme de 20 000 € leur a été allouée afin de valoriser le savoir-faire interne.

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

En investissement, il s'agira de finaliser le programme d'investissement mis en œuvre depuis 2014 en privilégiant plus particulièrement les travaux liés à la sécurité pour 1 858 958 € TTC. Les opérations envisagées sont les suivantes :

Réhabilitation du bâtiment du Saucier Provençal en poste de police municipale	400 000,00 €
Finalisation des abords de la maison des associations	120 000,00 €
Aménagement du parvis de l'église	370 000,00 €
Réfection du petit chemin de Bouc	42 000,00 €
Réfection de l'avenue du Rajol	82 484,00 €
Réfection de la voirie des Marronniers	70 000,00 €

Travaux de fibre optique	80 000,00 €
Infirmierie aux Marres	27 100,00 €
Travaux de menuiserie au presbytère	20 000,00 €
Regroupement des armoires électriques d'éclairage public	71 000,00 €
Poursuite des OLD (phases 2 et 3)	50 000,00 €
Dos d'âne route de Mimet	3 500,00 €
Réfection des Toitures du bâtiment Lambert	40 000,00 €
Réhabilitation de la façade des marronniers	34 000,00 €
Aménagement du local rue Manera	25 000,00 €
Bâtiments communaux : travaux mairie	42 000,00 €
Aménagement de la voirie des Merentiers	67 000,00 €
Désamiantage des écoles	100 000,00 €
Raccordement des Marres	3 200,00 €
Réalisation de WC cours des héros	40 000,00 €
Fourniture et pose de signalétiques	10 000,00 €
Travaux d'Economie d'énergie sur l'éclairage public	17 500,00 €
ENEDIS raccordement lotissement	39 000,00 €
Création d'un parcours sportif à Bédouffe	20 000,00 €
Aménagement d'un Parking en face de la crèche	20 000,00 €
Aménagement de la voirie Fontfiguière	65 174,00 €

A ce programme de travaux s'ajoutent les restes à réaliser d'un montant de 904 176 € ainsi que les acquisitions d'équipements et de matériels 267 256 € en vue d'améliorer les services rendus, le remboursement en capital des emprunts en cours 211 108 € les subventions versées pour les façades 55 000 € et les travaux en régie 20 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

La section d'investissement recettes est principalement constituée par les postes suivants :

- Les subventions en provenance du conseil départemental et de la Métropole pour un montant prévisionnel de 1 313 442 € auxquelles s'ajoutent 1 103 283 € de restes à réaliser.

- Les dotations avec cette année un Fonds de Compensation de TVA qui s'élèvera à 600 000 € vu l'importance des travaux et acquisitions réalisés en 2018.

- L'affectation du résultat de la section de fonctionnement 2018 avec 347 056, 24 € pour les besoins de financement 2019.

- Le remboursement de l'avance versée au SPIC à hauteur des ventes de caveaux réalisées soit 60 000 €

- Les opérations d'ordre de transfert entre sections constituées de la dotation aux amortissements de 300 000 €

- L'excédent d'investissement reporté qui s'élève à 171 775 € et le virement de la section de fonctionnement 200 000 € contribuent également à l'équilibre de la section d'investissement.

Compte tenu des recettes attendues, la commune ne prévoit pas de recourir à l'emprunt pour équilibrer la section d'investissement.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur Christian ARNAUD informe avoir une série de questions avant une déclaration plus générale, ce sont les questions que nous vous avons adressées mais vous mettez en avant le règlement avec les quatre jours de délais d'anticipation pour pouvoir répondre aux questions

Monsieur le Maire dit que de mémoire il s'agissait de votre règlement aussi.

Monsieur Christian ARNAUD :

« Je regrette quand même qu'il y ait une application aussi tatillonne du règlement alors que dans d'autres domaines, je pense par exemple au bilan de mandat que vous avez fait, vous n'appliquez pas la réglementation.

Monsieur le Maire : Si vous me donnez deux pages de questions la veille, ou l'avant-veille.

Monsieur Christian ARNAUD : Ce n'est pas deux pages, ce n'est pas la veille c'est l'avant-veille. On peut concevoir qu'il y ait des questions auxquelles vous ne pouvez pas répondre, mais là, c'est vraiment un blocage.

Monsieur le Maire : Posez vos questions.

Monsieur Christian ARNAUD : Nous allons les poser. Le côté positif c'est que l'assemblée entendra toutes les questions et les réponses donc le débat sera plus riche.

Madame Magali BRACONNOT : Une première question à propos des associations et des subventions. On aimerait connaître quels sont les critères pour donner ces subventions aux associations ? Car en lisant le tableau, on ne voit pas du tout en fonction de quoi vous pouvez attribuer des montants aussi différents que ce que l'on peut voir. Donc, avez-vous des critères qui sont publics pour ces attributions ? »

Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Il informe qu'au niveau des associations premièrement nous avons les demandes des associations ensuite la véracité de la demande et les comptes des associations comme cela se fait partout.

« Ce que nous donnons aux associations à Simiane n'a pas baissé. Je ne pense pas qu'il y ait eu des associations qui aient été flouées. Nous réunissons les associations, nous discutons avec elles sur leurs besoins et nous regardons dans l'enveloppe parce qu'on ne peut pas, autrement ça explose.

Madame Magali BRACONNOT : Mais il y a des disparités qui sont quand même très importantes entre différents clubs.

Monsieur le Maire : Si vous prenez une association qui a 12 adhérents et une association qui a 600 adhérents c'est à prendre en compte. Nous sommes d'accord, forcément il y a des associations qui touchent plus que d'autres.

Madame Magali BRACONNOT : Donc un des critères serait le nombre d'adhérents ?

Monsieur le Maire : répond par l'affirmative.

Madame Magali BRACONNOT : Sauf que même comme ça, je ne pense pas que cela justifie les différences existantes.

Monsieur le Maire : Mais de quelles différences parlez-vous ?

Madame Magali BRACONNOT : Il y a une association comme le Foot qui a 15 000 € de subventions et d'autres qui ont beaucoup moins, donc est-ce qu'ils ont dix fois plus d'adhérents que les autres? »

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et explique qu'il y en a le triple.
« Il y a des associations qui nous disent ne pas avoir besoin de subventions par exemple. Je ne vois pas ce que vous voulez dire ni le sens de la question.

Madame Magali BRACONNOT : Je pense que c'est faux qu'ils ont trois fois plus d'adhérents que les autres, en tout cas cela ne justifie pas dix fois plus

d'argent. Je vais donc dire aux associations de demander plus, si elles peuvent avoir plus.

Monsieur le Maire : Ils ont un budget, ils ont un projet, ils ont énormément de matchs, ils reçoivent beaucoup d'équipes extérieures et il y a des frais, je pense que cela est justifié.

Madame Magali BRACONNOT : Donc c'est votre choix. Pour moi, cela reste flou de savoir pourquoi il y a ces attributions-là, puisque qu'il y a que le nombre d'adhérents qui peut justifier.

Monsieur le Maire : Nous avons compris que les associations pour l'équipe de Foot de Simiane vous dérangent, on en prend note.

Madame Magali BRACONNOT : C'est bien de résumer comme cela. C'est tout à fait ce que j'ai dit. Je dirais donc aux associations de demander plus, puisqu'on peut avoir jusqu'à 15 000 € C'est intéressant.

Monsieur le Maire : Non on ne peut pas. Ecoutez, si vous voulez faire un budget vous écoutant ce n'est pas possible. Il y a des besoins, des nombres d'adhérents, nous mettons à disposition des infrastructures et il y a des couts inhérents à l'activité et nous les prenons en compte.

Madame Magali BRACONNOT : Tout-à-fait.

Monsieur le Maire : Si vous faites un club de belotte il est évident que vous n'allez pas avoir 100 000 €

Madame Magali BRACONNOT : Je n'ai pas demandé 100 000 € pour un club de belotte.

Monsieur le Maire tient à dire que nous sommes une des rares communes qui ne baisse pas les subventions.

Madame Magali BRACONNOT : Mais ça c'est très bien. Je parlais simplement des différences.

Monsieur le Maire : Si vous voulez que l'on baisse les subventions, c'est votre avis, et je dis non.

Madame Magali BRACONNOT : Je ne veux pas que l'on baisse les subventions, je demande juste comment vous expliquez la répartition. Ce que je

trouve dommage c'est qu'en fonction de ce que pratiquent les familles cela leurs coute beaucoup plus chers.

Monsieur le Maire : Vous pouvez aller vous renseigner auprès des villes voisines, vous verrez que les subventions ont fortement baissé. Quasiment dans toute les villes. Nous, nous nous maintenons.

Madame Magali BRACONNOT : Très bien, mais je ne vous dis pas cela.

Monsieur le Maire : Une association qui a vu un nombre d'adhérents un peu exploser : il y a le phénomène de la coupe du monde etc... Il existe beaucoup de causes qui expliquent pourquoi les enfants veulent jouer au foot et forcément c'est pris en compte.

Madame Magali BRACONNOT : En tout cas, il y a des activités qui coutent beaucoup plus cher et je pense qu'il faudrait plus les soutenir parce que c'est plus cher pour les parents de payer certaines activités. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Robert CANAMAS**

Monsieur Robert CANAMAS :

« M'occupant des associations bien évidemment je vais vous donner mon point de vue. Tout d'abord, chaque association a un budget avec des dépenses, ils ont un projet également, ils ont des frais qui sont différents en fonction des participants comme par exemple le club de foot où ils sont 400 adhérents. Une équipe de belotte comme le disait Monsieur le Maire, est constitué d'une vingtaine de personnes. Ils ont juste des frais de cartes. Le foot, puisque vous avez pris cet exemple, a des frais d'arbitrage énormes, ils ont aussi des frais de pénalités. Par rapport à des critères qui vous échappent peut-être, mais qui sont inclus dans leur budget.

C'est la raison pour laquelle quand ils présentent leur budget, ils demandent des subventions pour essayer d'équilibrer celui-ci.

Nous leur attribuons ces subventions pour justement qu'ils puissent vivre et survivre à tous ces frais. C'est cela la disparité, on ne fait pas ça à la tête du client. On essaie de faire cela à chaque fois de façon rationnelle pour que les gens puissent exercer leurs activités sportives dans les meilleures conditions.

Madame Magali BRACONNOT : C'est très bien, j'aurais souhaité que ce soit plus transparent et qu'il y ait des critères clairs comme ça l'a été certaines années où on savait exactement sur quoi vous vous basiez pour faire ces attributions-là, et là je trouve qu'on ne sait pas grand-chose.

Monsieur le Maire : Principalement sur les demandes et les dossiers.

Madame Magali BRACONNOT : Moi je n'ai pas de visibilité là-dessus donc voilà pourquoi je pose ces questions. Si à la prochaine commission on pourrait en savoir plus.

Monsieur le Maire : rappelle que les subventions ne sont pas un droit, la plupart des communes les baissent, car actuellement il ne vous a pas échappé que pour les communes nous passons des temps difficiles. Sur Simiane nous ne les baissions pas.

Madame Magali BRACONNOT : J'ai bien compris, et je n'ai pas du tout remis en cause cela. Je trouve ça très bien.

Une autre question,

Madame Magali BRACONNOT : Pourriez-vous nous donner les arrêtés qui concernent les emplacements des camions à Pizza car on souhaiterait faire le point des conditions en ce qui les concerne ?

Monsieur le Maire : Alors, vous êtes arrivé peut-être un peu tard au Conseil Municipal, mais les tarifs ont été votés à celui-ci. Nous appliquons les tarifs qui ont été votés.

Madame Magali BRACONNOT : Je voudrais voir les arrêtés pour savoir si les locations des emplacements sont sur toute la journée, ou s'ils doivent partir.

Monsieur le Maire : Cela dépend de ce qu'ils demandent eux. Moi je ne vais pas imposer à un camion de pizza d'être là de telle heure à telle heure.

Madame Magali BRACONNOT : C'est pour cela que je vous demande est-ce que l'on peut voir les arrêtés.

Monsieur le Maire : Vous pouvez voir les arrêtés, on applique ce qui a été voté au Conseil Municipal, vous faites partie d'une équipe où vous venez d'arriver. Avant de poser une question comme ceci, vous demandez à votre équipe qu'est-ce qui a été voté et vous avez la réponse.

Madame Magali BRACONNOT : Mon équipe n'avait pas les arrêtés, je demande à les voir.

Monsieur le Maire : C'est 100 € pour ceux qui restent à la semaine, et 70 € pour qui sont là le week-end. Après c'est le tarif forain pour les activités particulières comme la fête votive ou autre. Nous avons trois camions de Pizza, un qui se trouve au centre sportif, un qui se trouve à la gare et un qui se trouve au cours des Héros. Est-ce que cela répond à votre question ?

Madame Magali BRACONNOT : Je me demandais si c'était normal qu'ils restent en place toute la journée ? Est-ce qu'on loue sur toute une journée ou bien est-ce qu'on loue sur les heures où ils vendent ?

Monsieur le Maire : Il y a des camions qui viennent, pour des emplacements et qui payent.

Madame Magali BRACONNOT : Et qui restent en place tout le temps.

Monsieur le Maire : Ils doivent rouler et bouger de temps-en-temps. Autrement on les fait bouger parce que c'est la réglementation.

Madame Magali BRACONNOT : Cela est intéressant à savoir.

Monsieur le Maire : Ils sont sédentaires. Ce sont des commerçants, ce ne sont plus des roulants. Ils payent un loyer ou sont propriétaires des fonds. Je ne sais pas ce que vous attendez.

Madame Magali BRACONNOT : Je voulais savoir si le loyer était en fonction du temps où ils vendaient ou s'ils pouvaient rester tout le temps sur place.

Monsieur le Maire : Cela a déjà été voté au Conseil Municipal. Les tarifs, les arrêtés sont consultables en Mairie.

Madame Magali BRACONNOT : Je regarderais les arrêtés. Une autre question, est-ce que vous avez un suivi par rapport à tout ce qui est publicité extérieure ?

Monsieur le Maire : Alors, là c'est pareil. C'est une chose qui a été votée au Conseil Municipal, mais surtout par l'ancienne majorité et qui n'a jamais été appliquée. Ceci a été voté, nous avons pris ce qui a été voté, et nous avons appliqué ce qui a été voté.

Madame Magali BRACONNOT : Je vous demande si depuis vous faites un suivi.

Monsieur le Maire : Evidement, si nous percevons c'est que nous avons un suivi. Nous sommes une Mairie organisée et lorsqu'il y a des choses comme ceci, on les suit.

Madame Magali BRACONNOT : Donc cela veut dire que s'il y a des évolutions etc... vous aurez les moyens de le savoir.

Monsieur le Maire : S'il y a une publicité sur la voie publique ça se sait, ça se voit, c'est le but. Nous avons encaissé 3 921 € pour 2018.

Madame Magali BRACONNOT : Merci d'avoir répondu à ma question.

Monsieur Gilbert MAGNAN : Sur les travaux qui vont être réalisés, on aimerait savoir comment consulter le détail de ces travaux par rues et par quartiers, est-ce que ceci est consultable ?

Monsieur le Maire : Comprenez bien que ceux-ci sont des estimations, avec des devis et bureaux d'études. Ce n'est pas contractuel aux centimes près. Si vous voulez avoir la nature des travaux, effectivement.

Monsieur Gilbert MAGNAN : La question est simple : Comment peut-on consulter le détail des travaux qui vont être effectués ? Ou bien est-ce que vous allez faire une commission où on pourra éventuellement participer ?

Monsieur le Maire : si vous voulez que l'on fasse une commission, on fera une commission.

Monsieur Gilbert MAGNAN : Ou le détail des travaux tout simplement.

Monsieur le Maire : Si vous voulez le détail, dans ce cas-là je vous le conseille, allez voir le maître d'œuvre directement. Question suivante.

Madame Violette STISSI : Je me pose des questions sur ce qui était prévu au Petit Chemin de Bouc puisque j'ai vu que c'était dans la liste ainsi que les Merentiers car il s'agit d'un chemin privé, est-ce qu'il est tombé dans l'escarcelle de la commune ?

Monsieur le Maire : Les Merentiers c'est très particulier, nous avons un problème que vous connaissez bien. Je pense. »

Madame Violette STISSI : répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire :

« C'était une chose qui a pris sa genèse il y a très longtemps, il y a eu plusieurs actions de votre mandature qui n'ont jamais abouti donc nous demandons à tous les riverains qu'ils soient d'accord pour ces travaux car le tréfond est privatif (chacun a une parcelle) et pour des raisons de sécurité, que se soit pour les pompiers ou pour les secours, cette piste est difficilement praticable.

Par convention nous referons une réfection de cette voirie sans l'améliorer dans le sens où on ne rajoutera pas de produits noirs de sous-couches ou autres... C'est une piste, ça restera une piste. Nous sommes d'accord pour des raisons de sécurité de la remettre en état comme une D.F.C.I à la condition que chaque riverain soit d'accord et l'entretienne. Il faut donc signer une convention qui n'est actuellement pas signée par tous les riverains.

Madame Sylvie PIQUENOT : Il s'agissait bien du projet qui était en vigueur, donc je vous souhaite d'aboutir sur cette chose-là.

Pour le Petit Chemin de Bouc pouvez-vous nous donner plus de précisions ?

Monsieur le Maire : Le début de ce problème des Merrentiers date de 40 ans ce n'est pas une découverte. Le Petit chemin de Bouc a déjà eu une remise en état.

Madame Gilbert ZUNINO : Le revêtement va être fait à partir du rond-point des crayons jusqu'au rond-point du petit train en raison des travaux qui ont été effectués pour l'assainissement de la crèche et le pluvial. Cette partie a été complètement détériorée donc nous la reprenons entièrement. »

Monsieur Christian ARNAUD souhaite intervenir pour une dernière question. Au sujet de l'économie en téléphonie.

Monsieur le Maire :

« Vous voulez avoir les recettes pour faire des économies, je vais vous les donner. Principalement nous avons appelé les opérateurs, et nous avons renégocié comme pour les taxes concernant les antennes, ils payent plus de contributions. Cela a été renégocié et accepté donc nous faisons d'un côté des économies et de l'autre côté des recettes.

Monsieur Christian ARNAUD : D'accord. Ce n'est pas lié au changement de technologie, passage en IP ?

Monsieur le Maire : J'espère que cela fera encore des économies et c'est logiquement à partir de l'année prochaine où nous aurons la fibre.

Monsieur Christian ARNAUD : Je pense que c'est bien s'il y a des économies. Pour terminer je ne vais pas refaire le déroulé que j'avais prévu pour le rapport d'orientation budgétaire, simplement le résumé : Monsieur le Maire on vous demande plus de rondeurs, vous l'avez manifesté en répondant à nos questions à peu près disons.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas une histoire de rondeur, on ne met pas une liste « à la Prévert » l'avant-veille d'un Conseil Municipal. C'est pour ceci que vous, dans votre sagesse remarquable, vous l'aviez fait dans l'ancien règlement, nous, ne l'avons pas bougé.

Monsieur Christian ARNAUD : Nous ne contestons pas le règlement sur l'application tatillonne, je l'ai dit tout à l'heure, et à géométrie variable puisque vous n'appliquez pas des règles de droit concernant l'expression de l'opposition.

Plus de rondeurs avec le personnel, les Elus, les Simianaises et Simianais. Cela veut dire moins de conflits avec le personnel Municipal, conflits qui vont entraîner des frais pour la commune.

Vous avez exprimé la dernière fois sur ce thème, que c'était la question du collectif du temps de travail que nous mettions en avant, alors que pas du tout ce sont les conflits individuels qui amènent des recours au Tribunal Administratif.

La négociation est quand même la meilleure issue pour régler les problèmes même si elle ne permet pas tout bien évidemment.

Monsieur le Maire : Que faites-vous ? Parlez-vous du Budget ou de Politique générale?

Monsieur Christian ARNAUD : Je parle du budget en général, et de l'environnement.

Monsieur le Maire : Là c'est un peu tiré par les cheveux je trouve.

Monsieur Christian ARNAUD : Donc, l'écoute des Simianais aussi, des échos que nous avons reçus, vous pourriez faire plus dans ce domaine.

Monsieur le Maire : Est-ce du Budget ?

Monsieur Christian ARNAUD répond par l'affirmative et explique que cela joue sur le fonctionnement de la commune.

« Il y a l'Art et la manière d'accueillir nos concitoyens. En résumé des économies vous en faites c'est très bien, mais il y a d'autres thèmes comme la communication, la modération sur les moyens pour la Police aussi c'est un thème d'économie, la transparence et les audits que vous gardez pour vous et nous

n'avons pas, il s'agit du budget quand même, la vision pour l'avenir de la commune dont on ne parle pas ici assez dans ce Conseil Municipal.

J'ai terminé, simplement pour vous dire que nous voterons contre, ce n'est pas une surprise.

Monsieur le Maire : Je pense qu'au niveau de la démocratie c'est exemplaire.

Je tiens à dire que ce matin, La Présidente Madame Martine VASSAL, a fait voter en séance plénière aucune augmentation d'impôts. Je tiens à la remercier, et je lui ai dit que nous sommes attachés au niveau de la Commune, à ne pas augmenter la fiscalité pour les Simianais. Ce budget est fait dans cet esprit.

Je reviens un peu à l'essentiel du Budget. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Michel BOISRAME**

Monsieur Michel BOISRAME :

« Merci Monsieur le Maire, j'ai patienté quelques minutes avant de pouvoir intervenir. Je voudrais d'abord remercier Madame Anna GAGLIARDI pour la qualité de sa présentation, néanmoins le budget que vous présentez nous amène nous (Réunir Simiane) à faire quelques remarques.

Tout d'abord, une fois de plus je dis que cela est dommage d'avoir un certain nombre de kilo de papier quelques jours auparavant pour pouvoir travailler dessus et amener son concours de manière constructive pour le bien-être de chacun des Simianais. Nous avons travaillé un petit peu la nuit pour être efficace ce soir.

La commission qui s'était réunie précédemment n'a pas beaucoup eu l'occasion de s'exprimer car nous avons écouté essentiellement le R.O.B, et c'est ce soir effectivement que nous sommes obligés de faire le débat.

Je voudrais quand même réajuster quelques chiffres que vous avez donnés, c'est une habitude on compare toujours de budget à budget. Dans l'économie, il faut que vous le sachiez, on compare des budgets à du réalisé car le réalisé est la réalité.

La réalité est la suivante (il faut que tout le monde le sache, les Simianais doivent le savoir) : l'augmentation des sections de fonctionnement pour l'année 2019 par rapport au réalisé 2018 c'est une augmentation de 3,94%. Ce n'est pas tout à fait le chiffre que vous avez annoncé.

Enfin, j'ai relevé quelques chiffres intéressants qui sont les suivants :

- 10% d'augmentation sur les publications
- 55% d'augmentation sur des missions réceptions

- 30% d'augmentation sur des vêtements de travail

Je pense que nous sommes quand même dans des augmentations qui sont relativement importantes et qui mériteraient (je suis sûr que vous y avez travaillé) qu'on y regarde d'un peu plus près.

En ce qui concerne la partie « personnel » sur le compte 012. Monsieur Christian ARNAUD a évoqué l'audit, cet audit a généré un certain nombre de problématiques notamment avec le personnel de l'école de musique, et plus particulièrement avec des gens qui sont vacataires aujourd'hui. C'est un dossier qui risque de voir ces vacataires requalifiés peut-être un, deux ou trois nous en savons rien, peut-être en emplois, donc des gens qui seront embauchés. Je voudrai savoir si aujourd'hui dans les budgets que vous avez présenté, vous avez intégré ce risque-là. »

Monsieur le Maire répond qu'au niveau de ces risques-là nous avons une loi, nous appliquons la loi que ce soit pour les titulaires ou bien les vacataires.

Monsieur Michel BOISRAME :

« D'accord, je dis que quand on fait un budget, on prévoit. C'est vous-même qui l'avez dit tout à l'heure. Prévoir c'est aussi gérer. Merci.

Monsieur le Maire : Lisez le budget, vous comprenez la conclusion.

Monsieur Michel BOISRAME : Je repose la question pour cette année encore, pour le compte, pour les titres annulés qui pèse encore 123 000 € Vous venez de faire le budget je pense que vous les avez identifiés, et que cette fois-ci vous êtes en mesure de répondre à la question.

Monsieur le Maire : Vous demandez le détail là ? Au Conseil Municipal ?

Monsieur Michel BOISRAME : Cela me semble évident.

Monsieur le Maire : Vous nous posez la question, on vous répondra mais nous n'allons pas sortir les listes à la Prévert maintenant.

Monsieur Michel BOISRAME : Une charge de 123 000 € ça s'explique par trois ou quatre lignes, pas par cinquante lignes. Excusez-moi.

Monsieur le Maire : J'espère que vous êtes sûr de vos chiffres Monsieur Michel BOISRAME.

Monsieur Michel BOISRAME : Ecoutez je suis sûr de mes chiffres, et je voudrai rajouter sur la C.L.E.C.T nous avons d'ailleurs débattu et vous avez fait voter une délibération le 20 décembre lors du Conseil Municipal pour nous alléger de 103 000 € ou 110 000 € qui ne serait plus payé par notre commune.

Monsieur le Maire : Nous ne savons même pas de quoi vous parlez.

Monsieur Michel BOISRAME : Je parle des propositions que vous faites et des votes que nous faisons excusez-moi.

Monsieur le Maire : Reformulez, s'il vous plait.

Monsieur Michel BOISRAME : Lors du Conseil Municipal du 20 décembre, il y a une délibération qui a été prise concernant des transferts de compétences qui représentent un montant de 110 000 € sauf erreur de ma part.

Pardonnez-moi 105 000 € C'est pour cela sans doute que vous ne retrouvez pas le dossier. Qui viennent s'ajouter donc au 256 000 € cela doit être dans le compte 65 je pense.

Je suppose que ces 105 000 € comme ces 256 000 € dans le compte 65, Madame Anna GAGLIARDI, doivent venir en moins dans les charges qui sont affectées sur l'année 2019.

Monsieur le Maire : Je vous rappelle que nous avons voté des conventions de gestions. Nous sommes d'accord ? »

Monsieur Michel BOISRAME : Répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire :

« Donc la convention de gestion, actuellement, dans ces transferts-là nous avons des charges. Il est possible qu'il y ait une dichotomie entre les deux chiffres.

Monsieur Michel BOISRAME : Oui. Il me semble que mon propos est juste et n'amène pas d'animosité dans les réactions que nous pouvons avoir.

Monsieur le Maire : Dans ces transferts il y a des C.L.E.C.T, nous en parlons en Conseil Municipal, nous les lisons aussi dans La Provence. Renseignez-vous, lisez et vous comprendrez.

Monsieur Michel BOISRAME : D'accord. Je crois que vous n'avez pas envie de répondre mais ce n'est pas grave.

Monsieur le Maire : Nous avons des conventions de gestion, est-ce que vous savez ce que c'est ? Je me le demande, il n'y a pas de réponses à vos questions. »

Monsieur Michel BOISRAME informe l'assemblée d'un dernier point qu'il souhaitait aborder au sujet des investissements.

« Dans cette ligne d'investissement se trouve la finalisation des abords de la Maison des Associations.

Ce point-là a fait l'objet d'une réunion MAPA la semaine dernière où il y a quinze jours, et je n'ai pas pu y assister pour des raisons que vous connaissez or, il s'avère que les travaux qui concernent la finalisation des abords de la Maison des Associations sont pratiquement terminés. Nous avons reçu un courrier en disant que nous n'avons pu engager le montant qui était prévu car celui-ci est bien au-delà des 15% du montant initial du marché. Il fallait donc absolument faire une MAPA.

Je voulais savoir comment vous allez régler le dossier alors que la commande a été passée à l'entreprise ?

Monsieur Gilbert ZUNINO : Cet avenant a été annulé puisque justement il dépassait les 15% autorisés.

Monsieur Michel BOISRAME : Alors cela veut dire que les entreprises rentrent chez elles ce soir ?

Monsieur Gilbert ZUNINO : Nous avons arrêté les travaux.

Monsieur Michel BOISRAME : Vous avez arrêté les travaux. Cela veut dire que vous aviez quand même engagé, Monsieur Gilbert ZUNINO, des travaux qui étaient de 15% supérieurs à un marché, ce que vous n'avez pas le droit de faire je suis désolé de vous le dire.

Monsieur le Maire : Alors là, je tiens à vous dire renseignez-vous et ne lancez pas des choses comme ceci.

Monsieur Michel BOISRAME : Je me suis bien renseigné et je l'affirme

Monsieur le Maire : Monsieur BOISRAME, vous affirmez comme d'habitude. Vous affirmez toujours des choses qui se démontrent fausses.

Monsieur Michel BOISRAME : Vous faites croire que cela est faux, mais c'est vrai tout simplement. Et je répète que cela est vrai.

Monsieur le Maire : J'ai refusé de signer cet avenant. J'ai demandé à l'entreprise pour les travaux complémentaires, ils s'arrêteront à moins de 15%. Tous les travaux qui sont externes à savoir le barreaudage, ces portails etc... Nous les passons sur un autre marché.

Monsieur Michel BOISRAME : D'accord. Cela veut dire que vous avez fait un pas en arrière sur l'erreur qui a été faite, merci.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas eu d'erreur.

Il y a une commission qui se réunit où on nous présente un dossier, il y a un avenant que j'estime trop élevé ce qui a été souligné d'ailleurs par des membres de la commission et dans ce cas-là le président de la commission est souverain j'ai donc refusé de signer cet avenant. Il y a une loi, j'applique la loi.

Monsieur Michel BOISRAME : Dans ce cas-là pourquoi la commission a donné son accord, et pourquoi avez-vous réuni la MAPA ? l'avez-vous réuni après coup ?

Monsieur le Maire : Cela s'appelle la démocratie. On réunit une commission, et là vous vous plaignez parce-que la commission a été réunie.

Monsieur Michel BOISRAME : Pour terminer et on en terminera là. Monsieur Christian ARNAUD a évoqué l'audit qui a été fait, aujourd'hui nous ne connaissons toujours pas les tenants et les aboutissants.

Vous avez engagé 30 000 €T.T.C de dépenses en nous disant ne vous inquiétez pas c'est un investissement avec un retour assuré.

Aujourd'hui nous savons que nous avons payé 30 000 €et nous ne savons pas ce qu'il y a dans cet audit et nous ne connaissons pas les décisions que vous allez prendre concernant l'école de Musique.

J'en terminerais car je ne veux pas vous embêter avec mes questions, pour vous dire que je considère que ce budget n'est pas sincère.

Monsieur le Maire : D'accord donc le budget n'est pas sincère. Attention car l'année dernière heureusement que je me suis aperçu et je l'ai dit ici : il y avait une erreur de 200 000 €qui venait de votre part. L'affaire du SPIC vous vous rappelez ? Quand vous me parlez de sincérité sur le budget et que vous me donnez des leçons au sujet de celui-ci vous êtes très mal placé.

Monsieur Michel BOISRAME : Monsieur le Maire vous avez le droit de dire n'importe quelles bêtises mais pas en public. Merci

Monsieur le Maire : Monsieur BOISRAME vous avez déjà eu des paroles un peu déplacées, attention vous risquez en plus de déraiper comme d'habitude.

Monsieur Michel BOISRAME : je ne dérape pas je dis la vérité.

Monsieur le Maire : nous allons passer au vote.

- POUR : 19

-

CONTRE : 6 (MM.

Christian ARNAUD – Magali BRACONNOT – Gilbert MAGNAN – Sylvie PIQUENOT – Violette STISSI – Marie-Claire TARDY)

-

ABSTENTIONS : 4 (MM.

Michel BOISRAME – Myriam Graziella CACCAVELLI – Dominique FERREN - Sylvie YEROUNIAN).

ORDRE DU JOUR N°2-5 : FISCALITE LOCALE 2019 – VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES – IMPOTS LOCAUX –

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Anna GAGLIARDI**

Madame Anna GAGLIARDI explique que dans le cadre du vote du budget primitif 2019, il convient de voter les taux d'imposition des 3 taxes communales qui seront identiques à ceux de 2018. Je précise qu'il reste au-dessous du taux moyen national et du taux moyen départemental.

	Taux proposés au vote	Taux moyens au niveau national	Taux moyens au niveau départemental
Taxe d'habitation	19	24.47	33.21
Foncier bâti	22.5	21	26.49
Foncier non bâti	33.12	49.46	43.19

Le produit à taux constant génère un crédit de 2 623 182 € en hausse (de plus de 80 000€) du fait de l'évolution des bases de 3.2%

- POUR : 29

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR N°2-6 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE DES FETES AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Robert CANAMAS**.

Monsieur Robert CANAMAS informe que l'association du comité des fêtes a été constituée en vue de l'animation du village et le retour aux traditions locales qui ont fait l'identité de la commune. En 2018, l'association a perçu une subvention de 31 000€ de la commune.

L'article 10 de la loi du 12 avril 2000 dispose que l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un certain seuil, conclure avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie une convention fixant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Pour l'année 2019, il est proposé de verser à l'association du comité des fêtes une subvention du même montant que l'année précédente soit 31 000 €
Considérant l'intérêt communal de cette association et compte tenu que le montant de la subvention votée est supérieur au seuil défini par le décret du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques fixé à 23 000€:

Il y a lieu de conclure, comme l'année dernière, une convention relative à l'attribution de ce concours financier au comité des fêtes.

Madame Magali BRACONNOT souhaite voir la convention.

- POUR : 29

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR N°2-7 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE D'ŒUVRES SOCIALES AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Robert CANAMAS**.

Monsieur Robert CANAMAS explique que dans le cadre du vote des subventions aux associations, le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 23 625€ au comité des œuvres sociales pour le personnel de la mairie au titre de l'année 2019 ; En effet, le conseil municipal dans sa séance du mois de décembre 2018, a décidé de résilier la convention avec le CNAS et donc de transférer les crédits affectés à cet organisme au bénéfice du COS.

Considérant que la subvention proposée est supérieure à 23 000 € (seuil fixé par décret) et justifie à ce titre la signature d'une convention précisant les modalités de versement, il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention avec le comité des œuvres sociales définissant les modalités de versement de la subvention. L'intérêt local de cette association n'est plus à démontrer puisqu'elle contribue au bien être de 77 agents titulaires de la collectivité.

Madame Sylvie YEROUNIAN :

« Notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Effectivement vous avez résilié le CNAS, je voudrais savoir si cela a été remplacé ? Avez-vous adhéré à autre chose, ou est-ce que ce sera le COS qui gèrera cette enveloppe ?

Monsieur le Maire : Ce sera le COS conformément à ce qui a été dit en Conseil Municipal.

Madame Sylvie YEROUNIAN : D'accord. Une petite remarque, on fait un report du montant du CNAS sur le COS plus les 8 000 € de subventions qu'on avait déjà donné également l'année dernière, donc vous les reconduisez ?

Monsieur le Maire : Ce sont deux choses différentes.

Madame Sylvie YEROUNIAN : Par contre, la subvention est de 23 265 € Une petite augmentation de 500 € qui est justifiée par quoi ?

Monsieur le Maire : Tous les employés Municipaux titulaires ont adhéré. Donc il y a plus de membres.

Madame Sylvie YEROUNIAN : Peut-être plus de membres, mais le COS n'offre pas les mêmes prestations que le CNAS il devrait y avoir des économies, donc cela va faire un budget plus important. »

Monsieur le Maire répond par la négation et explique qu'il y a une subvention qui a été votée l'année dernière qui a été augmentée de 500 €
« Là-dessus, on a reversé comme on l'avait dit au Conseil Municipal : ce que l'on payait au CNAS on l'a versé au COS.

Madame Sylvie YEROUNIAN : D'accord et par quoi le COS va compenser les prestations qu'offrait le CNAS ? Puisque le COS ne peut pas offrir les mêmes prestations que celui-ci, j'en avais débattu lors de la délibération à cette époque-là.

Monsieur le Maire : Ce sont les agents qui l'ont demandé, 90% des agents l'ont voulu, donc j'ai suivi les agents Municipaux. Cela fait partie comme le dirait Monsieur Christian ARNAUD de la rondeur que j'ai vis-à-vis du personnel.

Madame Sylvie YEROUNIAN : Très bien, je voulais connaître les prestations supplémentaires qu'allait offrir le COS pour compenser le CNAS ?

Monsieur le Maire : Pour le CNAS il y avait à peu près, de mémoire 8 000 € sur les 14 000 € que nous payons qui revenait au personnel, et là ce sera la totalité.

Madame Magali BRACONNOT : On avait bien dit quand même qu'il y aurait une évaluation qui serait faite pour voir si cela correspond à ce que les employés demandaient.

Monsieur le Maire : Le COS va interroger tous les agents en interne, c'est effectivement ce qui a été décidé.

Madame Magali BRACONNOT : Donc nous suivrons cela, et je voudrais bien la convention aussi.

Monsieur le Maire : Pour moi ce sont les agents qui suivent cela. Nous supervisons comme la loi l'exige le compte des associations, mais nous ne nous immisçons pas dans celles-ci.

Madame Magali BRACONNOT : Ce qui avait été dit c'est qu'on ferait un point si cela correspondait aux droits du personnel, si cela leur convenait.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Madame Magali BRACONNOT : je veux bien la convention, puisqu'il y a une convention.

Monsieur le Maire : Pour l'argent du CNAS qui va être rétribué aux agents il y a : le COS méditerranée, Noël des agents, des places de cinéma, les soirées annuelles, Cadeaux structures, rentrée scolaire, médailles pour les agents.

Madame Sylvie YEROUNIAN : Excusez-moi Monsieur le Maire, donc le COS a adhéré à un organisme ? Vous m'avez dit tout à l'heure que non.

Monsieur le Maire : Le COS Méditerranée. Cela permet d'avoir des billetteries, des réductions pour les voyages. C'est une grosse structure qui pourra venir en aide si besoin.

Madame Sylvie YEROUNIAN : Merci. Je tiens à préciser que nous nous abstenons car nous n'étions pas d'accord la fois précédente d'avoir quitté le CNAS, mais nous sommes pour tout ce qui est en faveur des salariés.

Monsieur le Maire : Merci pour eux. »

- POUR : 25
- ABSTENTIONS : 4 (MM. Michel BOISRAME - Myriam Graziella CACCAVELLI – Dominique FERREN - Sylvie YEROUNIAN)

La délibération est adoptée.

ORDRE DU JOUR N°2-8 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU SPIC « AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS FUNERAIRES »

Monsieur le Maire donne la Parole à **Madame Anna GAGLIARDI**

Madame Anna GAGLIARDI explique que le conseil d'exploitation du SPIC s'est réuni le 29 mars 2019 pour donner son avis sur le compte de gestion 2018 de ce service qui se solde :

- En section d'exploitation par un excédent de 24 499, 09 €
- En section d'investissement par un excédent de 16 580,40 €

En 2018, le SPIC s'est équipé de :

- 20 caveaux (ouverture frontale) à 2 006 €

- 24 caveaux (ouverture supérieure) à 2 265 €
- 21 caveaux (ouverture engazonnée)
- 40 colombarium à 324,24 €
- 30 Enfeux à 1098.70 €

Pour 167 076,18 € de dépenses d'exploitation. En recettes d'exploitation, les ventes de caveaux ont commencé dans le nouveau cimetière pour 8 154,90 €

Les recettes d'exploitation enregistrent également les opérations de stocks à hauteur de 183 419, 60 € La section d'investissement du SPIC est alimentée par l'avance de la mairie de 200 000 € en recette et en dépense d'investissement sont également constatés les mouvements de stocks pour 183 419, 60 €

Après avoir vérifié la concordance avec le compte administratif le conseil municipal doit procéder à l'approbation du compte administratif 2018 de ce service.

Monsieur Dominique FERREN : explique qu'il n'a pas pu assister au dernier Conseil Municipal pour les mêmes raisons que Madame Magali BRACONNOT et pense qu'il y a une volonté de la part de Monsieur le Maire de ne pas permettre à tous les Conseillers Municipaux de participer aux réunions.

Monsieur le Maire ne souhaite pas répondre.

- POUR : 28

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR N°2-9 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DU SPIC « AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS FUNERAIRES »

Monsieur le Maire donne la Présidence à **Madame Dominique VALERA**.

Madame Dominique VALERA laisse la parole à **Madame Anna GAGLIARDI**.

Madame Anna GAGLIARDI informe qu'après avoir procédé au vote du compte de gestion 2018 du SPIC, elle invite l'assemblée à adopter le compte administratif 2018 dont les écritures comptables sont identiques au compte de gestion et validé par la perception.

- POUR : 19

ABSTENTIONS : 10

(MM. Christian ARNAUD – Michel BOISRAME - Magali BRACONNOT – Myriam Graziella CACCAVELLI – Dominique FERREN – Gilbert MAGNAN – Sylvie PIQUENOT – Violette STISSI – Marie-Claire TARDY - Sylvie YEROUNIAN).

La délibération est adoptée.

Madame Dominique VALERA rend la Présidence à **Monsieur le Maire**.

ORDRE DU JOUR N°2-10 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU SPIC « AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS FUNERAIRES » EXERCICE 2018

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Anna GAGLIARDI**.

Madame Anna GAGLIARDI indique que, à la suite du vote du compte administratif 2018, il convient de procéder à l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement qui s'élève cette année à 20 059,09 € (soit 24 499.09 € qui est le résultat de l'exercice – 4 440 € qui est le résultat reporté de 2017)

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter :

- 20 059, 09 € en report en section de fonctionnement (compte 002)

Le solde d'exécution d'investissement de 36 580,40 € (= 16 580.40€ résultat 2018 + 20 000 € résultat 2017) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement

- POUR : 29

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR N°2-11 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SPIC
« EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS FUNERAIRES » EXERCICE
2019**

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Anna GAGLIARDI**

Madame Anna GAGLIARDI informe l'assemblée que le Conseil d'exploitation du SPIC a donné un avis favorable sur le budget du SPIC le 29 Mars 2019. Le Conseil Municipal doit maintenant se prononcer sur ce budget primitif prévu au titre de l'année 2019.

En 2019, le budget du SPIC s'élève en section d'exploitation à 80 109, 09 €

- En recette il s'agit de prévoir les ventes de caveaux pour 60 000 € (ce qui correspond à environ 12 caveaux, 5 colombariums et 12 enfoux) et de reprendre l'excédent reporté de l'exercice 2018.
- En dépenses, il convient d'enregistrer les sorties de stocks du montant équivalent aux ventes (donc 60 000 €) et de prendre en compte des menus travaux potentiels pour 5 000 €

Pour équilibrer cette section, un virement à la section d'investissement 15 059, 09 € est provisionné.

La section d'investissement s'élève à 111 639, 49 € alimentée en recette par le virement de la section de fonctionnement, de l'excédent de l'investissement reporté de 36 580, 40 € et de la sortie des stocks 60 000 €

En dépenses, le SPIC remboursera la commune de l'avance faite à hauteur des ventes des caveaux réalisées soit 60 000 € et équilibrera la section par des crédits couverts pour d'éventuels dépenses d'investissements.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et tiens à dire en fin de cette partie financière dans un contexte d'économie difficile pour nos collectivités :

« Je voudrais, avant de passer à la délibération suivante, féliciter toute mon équipe qui a fait un travail exceptionnel pour réussir ce budget avec une maîtrise et une diminution des dépenses dans chacune de leurs délégations.

Voyez comme l'exercice est difficile la critique est facile.

Je voudrais aussi remercier les employés municipaux qui nous ont accompagné dans cette démarche d'optimisation pour maintenir le coût et le service public. »

- POUR : 29

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR N°3-1 : DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET (ANIMATION)

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint d'animation permanent à temps non complet, afin de réorganiser les missions du Pôle enfance jeunesse et de pallier la difficulté de recruter des animateurs pour les vacances scolaires.

Il convient donc de procéder à une augmentation du temps de travail sur un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 31 heures hebdomadaires à 35 heures.

- POUR : 29

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR N°3-2 : DELIBERATION PORTANT RECRUTEMENT D'AGENTS VACATAIRES DE L'ACM (Accueil Collectif de Mineurs)

Monsieur le Maire indique que par suite d'une observation de la trésorerie de Gardanne concernant l'absence de délibération pour le recrutement des vacataires de l'ACM il y a lieu de prendre une délibération et ainsi apporter des modifications nécessaires pour se conformer à la réglementation.

Il y avait 2 animateurs dans 2 pôles. Un animateur au service jeunesse et un animateur au centre aéré, ils étaient rémunérés sur la base de deux tarifs différents : l'un percevait 50 €les autres étaient à 60 €

Compte tenu que les vacataires ne peuvent plus avoir de congés payés ceci a été augmenté de 6 € pour les uns et de 16 € pour les autres. Ce qui fait une dépense supplémentaire de 800 €

Madame Sylvie YEROUNIAN souhaite poser une question à **Madame Dominique VALERA**

« Puisque c'est vous qui avez la charge de cette délégation, pouvez-vous nous donner le taux d'encadrement pour les mineurs et pour chaque tranche d'âges ?

Madame Dominique VALERA : Je vous répondrais par écrit.

Madame Sylvie YEROUNIAN : Une deuxième question, dans le tableau on parle d'animateur BAFA et équivalent. Je souhaiterais savoir ce qu'est l'équivalent BAFA ? Car celui-ci est sanctionné quand même par un diplôme.

Madame Dominique VALERA : Je vous répondrais également par écrit.

Monsieur le Maire : Ce sont les fonctions encadrantes, hors centre aéré le BAFA n'est pas obligatoire. Nous avons certains agents au point jeune qui n'ont pas le BAFA mais qui ont passé des stages concernant l'accompagnement des jeunes etc... Certains sont peut-être même au-dessus.

- POUR : 25
- CONTRE : 4
- ABSTENTION : (MM. Michel BOISRAME – Myriam Graziella CACCAVELLI – Dominique FERREN – Sylvie YEROUNIAN).

La délibération est adoptée.

ORDRE DU JOUR N°4-1 : CONVENTION ENTRE CELLNEX FRANCE ET LA COMMUNE POUR L'INSTALLATION D'UN RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE AVEC L'OPERATEUR BOUYGUES TELECOM

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Phillipe CHANTRAINE**

Monsieur Phillipe CHANTRAINE expose au Conseil Municipal que la société CELLNEX France mandatée par Bouygues Télécom souhaite installer un relais de télécommunications au nord du stade sur la parcelle AL 148. Ce nouveau relais a pour objectifs :

- D'améliorer la qualité de la couverture en téléphonie mobile sur la commune :
- D'accroître la couverture par rapport à l'augmentation des utilisateurs et du mode d'utilisation (téléphone, internet, TV par internet...);
- D'offrir la possibilité d'accueillir un autre opérateur en plus de Bouygues sur la même installation.

Elle propose une convention fixant le montant de la redevance à 8000 € TTC par an indexée de 1% au 1^{er} janvier de chaque année. La convention porte sur une période de 12 ans et peut être renouvelée.

Madame Sylvie PIQUENOT : explique qu'ils avaient demandé par écrit le Plan de Situation car ils souhaitaient se rendre compte du positionnement de ce projet d'antenne.

Monsieur le Maire indique qu'il est au fond du Skate parc, près du Vallat.

Monsieur Phillipe CHANTRAINE dit qu'il est quasiment en limite de propriété près du Vallat, derrière le Skate parc et informe qu'il a un plan à disposition si besoin.

Madame Sylvie PIQUENOT :

« Nous vous avons fait faire une étude précédemment sur l'impact des ondes des antennes et donc un choix avait été fait, celui d'essayer de regrouper dans ce secteur-là les opérateurs du bassin des Molx. Il y a donc la place de mettre plusieurs opérateurs car le rapprochement du centre et notamment la proximité du collège peut poser des problèmes de santé.

Nous avons pris cette précaution, est-ce que vous avez étudié cette possibilité ?

Monsieur Phillipe CHANTRAINE : il y a un rapport de l'agence Nationale des Fréquences qui est dans la convention qui est consultable sur internet. Il indique que les distances entre l'école et l'émetteur ne pose aucun problème. Ce sont des émetteurs que l'on retrouve souvent sur le toit des immeubles en centre-ville. Nous sommes suffisamment loin et l'agence Nationale des Fréquences qui s'occupe de faire les rapports matériels installés, donne un rapport positif sur celui-ci. Il est disponible sur internet et dans le dossier.

Je découvre ce pylône sur le Bassin des Molx, pourtant j'y habite depuis 12 ans. Je me pose la question de savoir s'il est nouveau ou si vous l'avez mis en place à l'époque ?

Madame Sylvie PIQUENOT : S'il était nouveau vous le sauriez, je pense.

Monsieur Philippe CHANTRAINE : Apparemment il n'est pas nouveau, je cherche des informations concernant ce pylône au Molx car justement nous avons un opérateur-là qui a mis un pylône mais qui ne nous paye aucune redevance. Nous allons faire des recherches.

Monsieur le Maire : Surtout la convention avec les financements.

Monsieur Christian ARNAUD : Quels seront les opérateurs ?

Monsieur Philippe CHANTRAINE : Le but est d'apporter la 5G à Simiane, nous sommes déjà parfaitement couverts en 4G, là c'est un pylône qui va nous apporter la 5G.

Dans un premier temps par la société Bouygues nous aurons un loyer de 8 000€ et dans un second temps ce qui nous rapportera 3 000 € en plus si nous avons un opérateur supplémentaire qui pourrait être SFR.

Monsieur le Maire : Nous avons mis en activité dans les hauts quartiers l'antenne qui ne les couvrait pas tous, là nous avons une zone d'ombre : le chemin de Pécaïl et une partie des Merentiers.

Monsieur Philippe CHANTRAINE : La société Cellnex a bien évidemment fait des études avec un drone pour vérifier le meilleur lieu possible et ce site était satisfaisant.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres questions ?

Madame Sylvie YEROUNIAN : Je voudrais savoir où est implanté cette antenne ?

Monsieur le Maire : c'est exactement la question qui vient d'être posée, dans le prolongement du Skate parc.

Madame Sylvie YEROUNIAN : Nous ne sommes pas persuadés que cela ne nuise pas à la santé des enfants, nous n'avons pas eu connaissance du rapport. Nous sommes pour le développement mais pour des raisons de santé ainsi que la non-connaissance du rapport et de plus nous avons appris que la 5G est quand même assez nuisible.

Monsieur le Maire : Vous êtes donc contre la 5G ?

Madame Sylvie YEROUNIAN : Je ne suis pas contre si celle-ci ne se trouve pas à proximité d'enfants. Est-ce que l'on ne peut pas essayer de trouver un autre endroit ? »

Monsieur le Maire répond par la négative et explique qu'il n'existe que très peu de lieux. Il tient à rappeler aussi qu'il y avait les antennes relais qui étaient en haut de la tour de l'horloge.

Madame Sylvie YEROUNIAN :

« C'est pour la concentration, je ne suis pas spécialiste mais je sais que les ondes se diffusent dans l'air et il n'y a pas de barrières.

Monsieur le Maire : Nous ne sommes pas dans le périmètre du collège pour les ondes et je rappelle que ces antennes se positionnent sur le toit des immeubles.

Madame Sylvie YEROUNIAN : Nous sommes pour l'évolution, mais nous nous abstenons pour les raisons que je viens d'évoquer.

- POUR : 19
- CONTRE : 5 (MM. Michel BOISRAMÉ – Myriam Graziella CACCAVELLI – Dominique FERREN – Gilbert MAGNAN – Sylvie YEROUNIAN)
- ABSTENTION : 5 (MM. Christian ARNAUD – Magali BRACONNOT – Sylvie PIQUENOT – Violette STISSI – Marie-Claire TARDY).

La délibération est adoptée.

Monsieur le Maire :

« Je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, je tiens à dire que demain il y a une remise de casque pour le dernier mort Simianais de 14-18. Compte tenu de la météo annoncée, cette cérémonie en présence de la musique principale de la Légion étrangère aura lieu au gymnase dans la salle près du collège et débutera à 17h00.

Mesdames Messieurs les conseillers municipaux je vous remercie, Mesdames, Messieurs merci.

Je vous souhaite un bon week-end. »